

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
MINISTRE DU BUDGET  
SECRETARIAT GENERAL



*Le Secrétaire Général*

---

**MOT DE CIRCONSTANCE DE MONSIEUR LE  
SECRETARE GENERAL AU BUDGET A L'OCCASION  
DU LANCEMENT OFFICIEL DE L'EXECUTION DU  
BUDGET DE L'ETAT DE L'EXERCICE 2011  
VENDREDI 04 FEVRIER 2011 A L'HOTEL SULTANI**

---

**\*\*Kinshasa, février 2011\*\***

**Excellence Monsieur le Ministre du Budget,**  
**Excellence Monsieur le Vice-Ministre du Budget,**  
**Monsieur le Secrétaire Général aux Finances,**  
**Messieurs les Représentants des Partenaires au**  
**Développement,**  
**Mesdames et Messieurs les Conseillers Financiers,**  
**Mesdames et Messieurs les Contrôleurs Budgétaires,**  
**Mesdames et Messieurs les Sous-Gestionnaires des**  
**Crédits,**  
**Mesdames et Messieurs,**  
**Distingués invités,**

Je voudrais, avant tout, souhaiter à Vos Excellences et à tous la bienvenue dans ce merveilleux cadre de l'Hôtel SULTANI où nous allons assister, dans quelques instants, à la cérémonie de lancement officiel de l'exécution du Budget de l'Etat de l'exercice 2011 matérialisé par la présentation de la Loi de finances 2011 et

de la Circulaire contenant les instructions relatives à son exécution.

En effet, au regard du principe de la publicité budgétaire, le Ministère du Budget a le devoir de mettre à la disposition des acteurs impliqués dans le processus budgétaire ainsi que du public, le contenu de cette loi en vue de son exécution. Cette loi a été également postée sur le site officiel du Ministère du Budget.

Ce principe de la publicité budgétaire justifie la rencontre de ce jour.

**Excellence Monsieur le Ministre,**

**Excellence Monsieur le Vice-Ministre,**

**Mesdames et Messieurs,**

**Distingués invités,**

Comme je viens de l'évoquer, la cérémonie de ce jour a pour objet le lancement officiel de l'exécution du Budget de l'Etat pour l'exercice 2011. Celle-ci intervient juste après le long

processus de l'élaboration de ce budget qui vient de se clôturer avec succès pour notre Ministère.

Comme d'aucuns le savent, le Président de la République a, en date du 31 décembre 2010, promulgué la loi n° 10/013 du 31 décembre 2010 portant Budget de l'Etat pour l'exercice 2011, donnant ainsi au Gouvernement les moyens de sa politique, autorisée par le Parlement.

En vue de son application, Son Excellence Monsieur le Ministre du Budget a édicté, en date du 11 janvier 2011, les instructions relatives à l'exécution du budget de l'Etat qui tracent le cadre réglementaire de son exécution en même temps qu'il apporte des innovations qui visent à contribuer davantage à la mobilisation accrue des ressources et à un meilleur encadrement des dépenses. Ces instructions sont contenues dans la circulaire n° 001/CAB/MIN/BUDGET/2011 du 11 janvier 2011.

La présente rencontre se tient, comme vous le savez, à un moment particulier, où le Ministère du Budget vient d'entrer dans une phase décisive de la mise en œuvre des réformes des

finances publiques en général, et des réformes budgétaires en particulier.

En effet, dans quelques jours, nous allons assister au démarrage effectif des activités des Institutions de passation des marchés publics à savoir l’Autorité de Régulation des Marchés Publics, la Direction Générale de Contrôle des Marchés Publics et les Cellules de Gestion des Projets et des Marchés Publics. Cela implique que nous devons nous familiariser avec une nouvelle procédure dans la gestion de la commande publique.

**Mesdames et Messieurs les Conseillers Financiers,**

**Mesdames et Messieurs les Contrôleurs budgétaires**

**Affectés,**

**Mesdames et Messieurs les Sous-Gestionnaires des**

**Crédits,**

Le temps qui sépare la promulgation du Budget de l'Etat et le démarrage de son exécution, soit 30 à 40 jours après, est certes une faiblesse de notre processus budgétaire qui nécessite une solution appropriée car le fonctionnement de l'appareil de l'Etat ne peut s'arrêter pour une si longue période.

Cette faiblesse peut être vite oubliée du public, si seulement si les acteurs de l'exécution du budget que vous êtes, pouviez respecter les procédures édictées et s'en tenir au budget voté.

Cela permettrait son exécution heureuse et la qualité de la dépense s'en trouverait améliorée.

**Mesdames et Messieurs les Conseillers Financiers,**

**Mesdames et Messieurs les Contrôleurs Budgétaires**

**Affectés,**

**Mesdames et Messieurs les Sous-Gestionnaires des**

**Crédits,**

Les réformes des Finances Publiques en cours devront vous amener à adopter de nouveaux comportements. En votre qualité d'acteurs majeurs dans le processus de l'exécution du Budget, vous devez vous imprégner de tous les textes en matière des marchés publics et autres réformes. Vous devez à ce point faire montre de plus de rigueur morale et intellectuelle et de sens de responsabilité.

Les rapports de service en notre possession font état des divers conflits et de manque de collaboration entre le Contrôleur Budgétaire et le Sous-Gestionnaires des Crédits, ou entre le Conseiller Financier et le Contrôleur Budgétaire. Cela n'est pas de nature à favoriser le travail autour du gestionnaire des crédits.

Je vous exhorte à vous remettre en cause, à faire montre de dépassement pour que l'intérêt de service soit préservé et que votre travail puisse concourir à une bonne exécution du budget.

**Excellence Monsieur le Ministre du Budget,**

**Excellence Monsieur le Vice-Ministre du Budget,**

Je voudrais maintenant terminer mon propos en rassurant leurs Excellences de notre ferme détermination de veiller à ce que la discipline et le respect des procédures que vous allez tout à l'heure dévoiler soit de mise afin de garantir une bonne exécution du budget et à encourager tous ceux qui donnent un bon rendement afin que notre administration soit réellement une administration de mérite.

Ceci dit, nous vous invitons à présent à donner des orientations précises aux Sous-Gestionnaires des Crédits et aux Contrôleurs Budgétaires, acteurs principaux de ce processus et à lancer l'exécution du budget de l'Etat pour l'exercice 2011.

Je vous remercie.